

SIROM Flandre Nord

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

WORMHOUT, le 13 Décembre 2018

Monsieur le Maire
de DRINCHAM

59630 DRINCHAM

MAV 2018 289

OBJET : Collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées.

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées est renouvelée en 2019.

Les passages du véhicule de collecte pour les habitants de votre Commune auront lieu, en **Déchèterie de CAPPELEBROUCK sise Route de Lynck, de 9 H 00 à 12 H 00**, aux dates suivantes :

Mardis 5 février, 2 avril, 4 juin, 6 août, 8 octobre et 3 décembre.

Je vous rappelle qu'aucun dépôt n'est accepté en dehors de ces passages. Toutefois, les D.T.Q.D. peuvent également être apportés, au même horaire, en :

- * Déchèterie de BIERNE, sise Zone d'activité du Bieren Dyck – Route de Socx : les lundis 4 février, 1^{er} avril, 3 juin, 5 août, 7 octobre et 2 décembre,
- * Déchèterie de WORMHOUT, sise Voie romaine Steen Straete : les mercredis 6 février, 3 avril, 5 juin, 7 août, 9 octobre et 4 décembre,
- * Déchèterie d'ARNEKE, sise Chemin vicinal n° 102 – Route de Bourbourg : les jeudis 7 février, 4 avril, 6 juin, 8 août, 10 octobre et 5 décembre,
- * Déchèterie d'HONDSCHOOTE, sise Chemin du Looweg : les vendredis 8 février, 5 avril, 7 juin, 9 août, 11 octobre et 6 décembre,
- * Déchèterie de STEENVOORDE, sise Zone industrielle Pierre Mijic – Rue Rosalie, les samedis 9 février, 6 avril, 8 juin, 10 août, 12 octobre et 7 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
du Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord,

R. LAPORTE

